



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

Tél. : (819) 848-2321 Fax : (819) 848-2202

Site Internet : www.saintfelixdekingsey.ca

Courriel : direction.generale@saintfelixdekingsey.ca

OFFRE D'EMPLOI

Responsable du service de garde

ORGANISME

Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

TYPE DE POSTE

Saisonnier, environ 20 heures par semaine

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du coordonnateur du camp de jour, le responsable devra s'assurer de la santé, de la sécurité et du bien-être des enfants. Le ou la responsable devra intervenir ainsi que planifier l'horaire du service de garde. De manière non limitative, la personne recherchée exécutera les tâches suivantes :

- Organiser, animer et participer aux rassemblements de début et fin de journée;
- Animer les activités et encadrer les enfants pendant le dîner;
- Assurer la sécurité des jeunes du groupe et procurer les premiers soins au besoin.

EXIGENCES

- Être disponible du lundi au vendredi de 7h à 8h30, de 12h à 13h, de 16h à 17h30, et ce, du 25 juin 2018 au 24 août 2018;
- Expérience en gardiennage un atout.

COMMENTAIRES

Le candidat retenu pour le service de garde devra suivre une formation en premiers soins obligatoirement, à moins qu'il ne détienne déjà une certification valide. Les frais en lien à la formation seront déboursés par la Municipalité.

Les personnes désirant poser leur candidature peuvent le faire en toute confidentialité, avant **le 19 février 2018, à 16h30**, en transmettant leur curriculum vitae à l'adresse ci-dessous :

Responsable du service de garde - Camp de jour 2018

Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église

Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

ou par courriel à : direction.generale@saintfelixdekingsey.ca

Seuls les candidats retenus seront contactés. Merci de ne pas téléphoner.

Le masculin est utilisé pour alléger le texte.

Nous encourageons les personnes issues d'un groupe de minorités visibles ou ethniques à poser leur candidature.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION PRÉVUE :

25 juin 2018

CONDITIONS SALARIALES

Salaires minimum

